



# MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – MARS 2020



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : [info@perly-certoux.ch](mailto:info@perly-certoux.ch) - Site internet : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch)



## Horaire d'ouverture:

**Lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – Mardi 9h-12h00 - Jeudi et vendredi 8h30-12h00**

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



**Police municipale :** Route de St-Julien 122 - 1228 Plan-les-Ouates, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,  
Téléphone : 022 884 64 50

**Police cantonale :** Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13  
Téléphone : 022 427 66 00

**En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.**



**Relais social communal :** tél. 022 721 02 66

## CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 20 novembre 2019 relative à une subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission des sports concernant l'attribution de CHF 66'450.- aux clubs sportifs, au titre de subvention au mouvement Junior 2018/2019.
- ✓ **Voté**, par seize voix « pour » et une abstention, le rapport de la Commission des affaires sociales concernant les subventions aux associations selon le budget 2019.
- ✓ **Voté**, par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, les conclusions du rapport de la Commission Environnement et Développement durable sur l'évaluation du développement durable 2018-2019.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », une délibération décidant :
  1. D'approuver les modifications suivantes des statuts du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) du 24 août 1994 (PA 103.01) : *Se rapporter au procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal pour la publication « in extenso » des statuts du GIAP*
  2. De subordonner cette délibération à l'acceptation de délibérations similaires prises par deux tiers des communes membres du groupement.
  3. De fixer l'entrée en vigueur de ces modifications au lendemain de leur approbation par le département compétent.
- ✓ **Pris**, à l'unanimité des membres présents, soit 17 voix « pour », une délibération décidant :
  1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2019 d'un montant total de 1'000'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3410.001.14000.00		
Terrain et patinoire synthétiques	300'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat</b>		<b>300'000 CHF</b>
- Compte 6150.019.14010.00		
Aménagement Chemin du Relai	100'000 CHF	

- Compte 6150.028.14010.00

Zone 20 et aménagement de 4 places dans le village Perly 600'000 CHF

**Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat 700'000 CHF**

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2019 sous les rubriques 34.383 pour un montant de 300'000 CHF et 61.383 pour un montant de 700'000 CHF.
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 1'000'000 CHF.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

## DATES DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 19 mars ; 30 avril ; 14 mai ; 25 juin ; 17 septembre ; 29 octobre ; 19 novembre ; 17 décembre**

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > **Politique > Conseil municipal > Séances**

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2<sup>e</sup> étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

## ACTUALITES COMMUNALES

### JOBS D'ETE 2020

La commune de Perly-Certoux engage chaque année durant les vacances scolaires d'été des jeunes âgés de 15 ans révolus à 25 ans pour travailler au Service des espaces verts (SEEV) ou à celui des bâtiments et infrastructures (SBI). Les emplois proposés sont essentiellement manuels (nettoyages, entretiens intérieurs et extérieurs).

Dates :

- du 29 juin au 17 juillet 2020 inclus pour les travaux de conciergerie (contrat de 3 semaines) ;
- de mi-juin à mi-septembre 2020 pour les travaux au SEEV (contrats de 2 semaines à 4 semaines);

Attention : le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux jeunes domiciliés sur la commune ou qui ont un lien marqué avec la commune. Pour le SEEV, être titulaire du permis de conduire pour la voiture est un atout.

Intéressé-e ? **Découvrez les conditions générales** et postule en ligne sur [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch) > Administration > offres d'emploi ou envoie ta lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae, par la poste à Mairie de Perly-Certoux, route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux.

**Délai : 31 mars 2020**

### PRENDRE SON BILLET DE TRAIN A LA GARE DES EAUX-VIVES



L'équipe du point de vente CFF Eaux-Vives se réjouit déjà de votre visite.

Un tout nouveau Centre Voyageurs CFF a ouvert ses portes dans la gare des Eaux-Vives, sur la ligne du Léman Express.

Vous pouvez dès à présent en profiter pour renouveler ou acheter vos abonnements de transport, réserver votre prochain voyage en train pour la Suisse ou l'Europe, faire un transfert par Western Union, du change pour vos prochaines vacances, recharger votre carte Travelcash, recevoir un conseil sur l'utilisation de l'application CFF Mobile, apprendre à acheter des billets dégriffés et même faire l'acquisition d'une fameuse montre Mondaine ou d'une assurance voyage. Le point de vente se situe au fond de la galerie marchande de la gare des Eaux-Vives, sur la droite, à côté de la pharmacie.

**Horaires d'ouverture** : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, samedi, de 8h00 à 16h00

## OUVERTURE D'UNE CRECHE A PERLY – PARENTS INVITES A VERSOIX

Pour *Little Green House*, partenaire de la commune, l'ouverture d'une nouvelle crèche à Perly-Certoux est son plus grand projet pour cette année 2020, et son équipe travaille avec beaucoup d'énergie sur toute la préparation.

Plusieurs familles ont déjà contacté *Little Green House* et des premières visites ont eu lieu à Versoix, dans l'autre crèche que *Little Green House* pilote sur le canton de Genève.

Pour les familles de Perly-Certoux désireuses d'inscrire leur(s) enfant(s) à Perly, Barbara Lax, directrice et fondatrice de *Little Green House*, les invite à **visiter la crèche de Versoix** (route de Suisse 162), lors d'une soirée Portes ouvertes qu'elle organise le **18 mars 2020, à 18h30**.

Merci de vous inscrire : [new@littlegreenhouse.ch](mailto:new@littlegreenhouse.ch)



## PERMANENCE DES IMPOTS

La « Permanence Impôts 2020 » (remplissage de déclarations d'impôts simples pour l'année 2019), s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes et habitant les communes de Bernex, de Confignon et de la Champagne (dont Perly-Certoux), sera à disposition du 3 février au 30 avril 2020.

Les formulaires sont à récupérer au

**Centre d'action sociale de Bernex**  
**313, rue de Bernex, 1233 Bernex**  
**Téléphone : 022 420 39 30**

ou sur le site internet de la mairie : [www.perly-certoux.ch/Administration/Prestations administratives](http://www.perly-certoux.ch/Administration/Prestations_administratives)

Une participation financière de Frs 35.- sera demandée par déclaration.

### Marche à suivre

- 1) Récupérer le formulaire au CAS de Bernex (rue de Bernex 313, tél. 022 420 39 30 ) ou sur le site internet [www.perly-certoux.ch](http://www.perly-certoux.ch), y noter ses coordonnées, celles de ses enfants à charge, et y joindre les documents demandés.
- 2) Payer CHF 35.- auprès de la réception de la mairie de Bernex.
- 3) Déposer son dossier à remplir et ses documents au CAS de Bernex.
- 4) Venir récupérer sa déclaration remplie au CAS de Bernex deux semaines plus tard (sauf informations contraires transmises personnellement par téléphone).
- 5) Contrôler, signer et envoyer soi-même sa déclaration à l'administration fiscale.

## TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du commerce, exerçant une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale sur la commune de Perly-Certoux ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative sur le territoire communal par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable), sont tenues de s'annoncer à la Mairie en vue de l'assujettissement à la taxe professionnelle régie par la loi sur les contributions publiques (LCP, art. 301 à 318c) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (RDLC, art. 12a à 13a).

Pour s'annoncer et pour toute demande, par e-mail : [taxe@perly-certoux.ch](mailto:taxe@perly-certoux.ch), ou par courrier à la mairie.

## MÉDAILLES DE CHIENS 2020

Les médailles de chiens 2020 sont disponibles à la mairie pendant les heures d'ouverture.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

**La médaille devra être obtenue avant le 1er avril 2020**

Information sous : [www.ge.ch/chien](http://www.ge.ch/chien)

# ENVIRONNEMENT 2020

## LEVÉE DES DECHETS – LES PROCHAINES DATES



**Levées des déchets encombrants**  
Samedi 14 mars



**Levée des déchets verts de jardin**  
Chaque lundi



**Levées de verre**  
Mardi 25 février  
Mardi 31 mars



**Levées de papiers et cartons**  
Mardi 25 février  
Mardi 31 mars

Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2<sup>e</sup> mardi du mois.

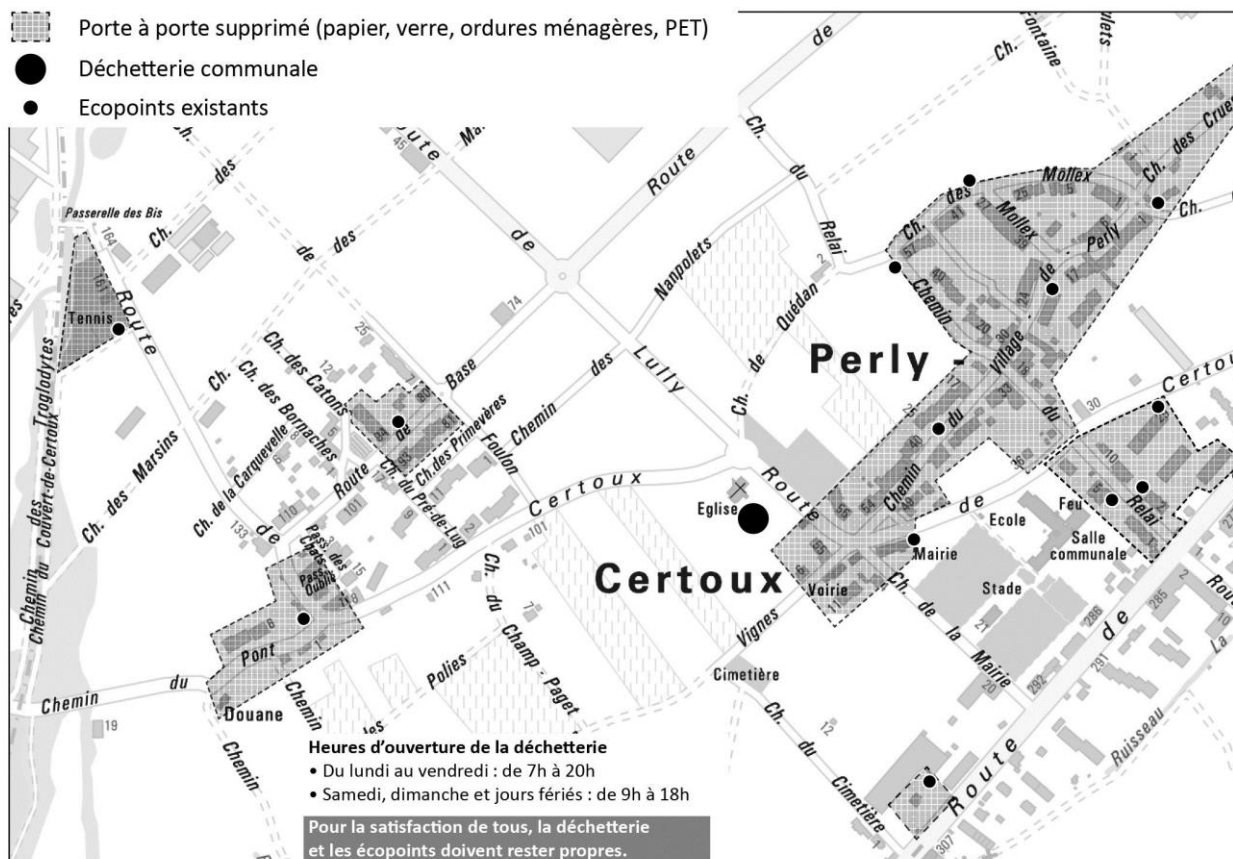


**Levée des déchets de cuisine**  
Chaque jeudi après-midi

Lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour férié, elle est reportée au lendemain.

### ZONES DESSERVIES PAR DES ÉCOPOINTS

- Porte à porte supprimé (papier, verre, ordures ménagères, PET)
- Déchetterie communale
- Écopoints existants



Si les bennes de la déchetterie communale sont pleines, merci d'aller déposer vos déchets dans l'un des Espaces de récupération de votre choix, ouverts également le dimanche (fermé le lundi).

ESREC = Espaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon  
Rte d'Aire la Ville  
1233 BERNEX  
022.420.91.22

ESREC de la Praille  
Av. de la Praille 47  
1227 CAROUGE  
022.388.11.99

**Heures d'ouverture** : Mardi à vendredi : 15h00 – 19h00, Samedi, dimanche et fériés : 10h00 – 17h00

Les ESREC sont cantonaux, pour toute information à leur sujet : Info-Service, tél. 022 546 76 00